



DECLARATION LIMINAIRE

CAPA DU 24 JUIN 2016

Monsieur le Secrétaire Général,

Avant d'en venir au cœur du sujet de cette CAPA, vous me permettez quelques propos liminaires

- en premier lieu, nous adressons nos remerciements à vos services pour leur accueil, leur disponibilité, la précision de leurs réponses
- en deuxième lieu, nous ne nous exprimerons pas aujourd'hui sur la loi Travail, nos partenaires de l'intersyndicale le feront, mais nous tenons à réaffirmer ici que nous manifesterons lorsque bon nous semble.
- en troisième lieu, comme nous l'avions annoncé lors de la dernière CAPA, nous nous exprimerons sur la revalorisation de nos carrières et de nos salaires.

Après les annonces le 17 mars 2016 de Madame la ministre de la Fonction publique concernant le point d'indice des fonctionnaires, 0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017, Madame la ministre de l'Éducation nationale, comme à son habitude par voie de presse, a présenté la transposition aux carrières enseignantes des dispositions prévues par le PPCR : « mieux rémunérées, mieux accompagnées, les nouvelles carrières enseignantes ». Madame la ministre de l'Éducation nationale, grande habituée des exercices de communication a annoncé un milliard d'euros pour les salaires des enseignants, des CPE et des CO-Psy. Bien entendu, cette annonce est destinée au public le moins informé.

Chacun sait que dans ce milliard il y a des mesures déjà annoncées, par exemple l'augmentation de l'ISAE pour nos collègues du premier degré.

C'est une constante dans la communication de Madame la Ministre de l'Education nationale : 4000 emplois pour les collèges grâce à la réforme, mais ces 4000 emplois font bien sûr partie des 54 000 que le président de la république s'est engagé à créer.

Cette annonce survient dans le contexte suivant : nos collègues au 8^{ème} échelon de la classe normale ont vu leur salaire net de janvier 2016 baisser de 10€, il baissera de 120€ sur l'année 2016. Nos collègues au 7^{ème} échelon de la hors-classe ont leur salaire

net baisser de 14,5€ ce mois-ci, il baissera de 174€ sur l'année 2016. L'augmentation du point d'indice, gelé depuis 2010, ne permettra même pas de rattraper les pertes sur l'année 2016.

Cette annonce est aussi le résultat des mobilisations que le SNES-FSU et la FSU ont initié sur la revalorisation du point d'indice et la revalorisation de nos carrières et de nos métiers.

La nouvelle carrière et la nouvelle grille indiciaire proposées par le ministère constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous les personnels qui, allant au-delà du transfert « prime/points », est un premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale permettant le rattrapage des pertes subies, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré.

Le projet ministériel est aussi entaché d'insuffisances, dont le SNES-FSU exige qu'elles soient revues :

- le processus est trop étalé dans le temps (2017-2020) et les garanties statutaires de son application pleine sont toujours en attente. L'avancement à rythme unique dans la classe normale est toujours refusé, même si la différenciation par deux moments « d'accélération » est mesurée. Le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Fonction publique ont du mal à rompre avec leur antienne du mérite, antienne pour laquelle aucune démonstration d'un meilleur fonctionnement du service public de l'Education nationale n'a jamais été apporté. D'ailleurs, les personnels d'encadrement - personnels d'inspection et de direction - eux-mêmes soumis à une hiérarchie, ont un rythme unique d'avancement. Le SNES-FSU rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade ;

- cette revalorisation, insuffisante en début de carrière, ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions. En effet les annonces ministérielles que certains pourraient juger spectaculaires pour le 1er échelon (Certifiés, CPE : + 41 pts (154€) et Agrégés : + 71 pts (267€)) seront vite érodées par l'allongement de la durée des premiers échelons : dans l'ancienne carrière, 2ans par atteindre le 4ème échelon, dans la nouvelle carrière, 4 ans pour atteindre le 4ème échelon

- l'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème) et le volume des promotions. Le SNES-FSU revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11e échelon depuis plus de 3 ans ;

- l'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés pèse sur l'ensemble. Seul un accès élargi à la classe exceptionnelle permettra une réelle revalorisation des fins de carrière des professeurs agrégés.

- la disparition du grade de professeur bi-admissible est inadmissible.

La création d'un nouveau débouché de carrière (classe exceptionnelle) répond en partie à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès prévues à cette classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès réellement ouvert à tous.

Parallèlement s'ouvre un autre chantier sur l'évaluation. Pour le SNES-FSU aucun lien ne peut être établi entre les deux dossiers. Nous savons peu des intentions ministérielles sur la question. Mais nous savons ce que nous n'accepterons pas. Par exemple, que la ministre de l'Éducation s'inspire de ce qui avait été abrogé lorsque M. Peillon était ministre.

Nous nous contenterons de rappeler nos revendications concernant l'évaluation :

- une évaluation administrative qui répond à ce qui relève du respect des obligations professionnelles et seulement cela

- une évaluation pédagogique pour laquelle les missions des Inspecteurs Pédagogiques doivent être réorientées vers l'aide et le conseil et reposer sur la réalité du travail qui est fait en classe.

Bien entendu, le SNES-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management.

Pour en venir au cœur du sujet de cette CAPA, la notation administrative des certifiés et des bi-admissibles - nous y tenons - plusieurs constats s'imposent :

- le nombre de contestations est en baisse, une vingtaine, il est donc difficile d'établir une typologie mais la proportion de contestation des professeurs est plus importante que la proportion des professeurs parmi les certifiés. C'est le cas depuis plusieurs années.

- la notation hors grille cette année est en régression, après des années de croissance. 317 notations hors grille contre 349 l'année passée. Nous pensons que cette baisse est liée à ce que nous considérons comme une amélioration de la rédaction de la circulaire académique cadrant cette opération, amélioration que nous avons demandé l'année passée, que vous vous étiez engagé à mettre en œuvre, ce qui a été fait. Nous vous en remercions.

Il semblerait cependant que la circulaire académique connaisse toujours des problèmes d'acheminement dans certains établissements car nous ne pouvons penser que ce qui est signé par le Secrétaire général de l'académie de Nice au nom du recteur soit ignoré.

Il ne s'agit pas d'établir un palmarès mais quand même alors que la notation hors grille passe globalement de 10,2 % à 9 %, dans certains établissements, déjà en haut de l'affiche l'année passée, les notations hors grille progressent. C'est le cas :

- Du collège René Cassin à Tourettes-Levens : 65% de notation hors grille l'an dernier, 73,7% cette année (14 certifiés sur 19)
- Du collège La Fontonne à Antibes : 22% de notation hors grille l'an dernier, 50% cette année (7 certifiés sur 14)
- Du collège La Chênaie à Mouans-Sartoux : 38% de notation hors grille l'an dernier, 50% cette année (7 certifiés sur 14)
- Du lycée Simone Veil à Valbonne : 13% de notation hors grille l'an dernier, 46,7% cette année (7 certifiés sur 15)
- Du collège Frédéric Mistral à Nice : 40% de notation hors grille l'an dernier, 45,5 % cette année (10 certifiés sur 22)

Cette année, la circulaire précise que « la proposition de notation hors grille formulée par le chef d'établissement ne sera validée par l'autorité rectorale que si les éléments du rapport le justifient et n'aura pas de caractère automatique ». Certains rapports apparaissent bien succincts et bien peu d'éléments dans ces rapports justifient une notation hors grille. Il semble cependant que l'automatisme s'applique encore.

Nous espérons, que l'an prochain, cette disposition sera mieux appliquée et que la circulaire académique relative à la notation administrative sera acheminée dans tous les établissements de l'académie.

Une disposition nouvelle de la circulaire académique semble avoir échappé à un certain nombre de notateurs premiers. Il s'agit des maintiens de note dans le cas d'un changement d'échelon au cours de l'année scolaire. En effet, un maintien de note correspond en réalité dans ce cas à une baisse de note et en cohérence avec les baisses de note, le recteur souhaite que ce maintien soit assorti d'un rapport complémentaire. Nous avons repéré un certain nombre de cas qu'il faudra étudier au cours de cette CAPA.

Comme les années précédentes, nous souhaitons également que cette CAPA étudie les contestations d'appréciation.

Ces constats faits, il est une réalité qu'il ne faut pas passer sous silence : pour l'immense majorité de nos collègues, cette opération de notation administrative se passe bien, dans le cadre de relations professionnelles apaisées entre nos collègues et les notateurs premiers, les cheffes et chefs d'établissement, mais aussi grâce aux services rectoraux, par la rédaction d'une circulaire toujours plus précise et que nous jugeons toujours plus efficace, et nous y sommes pour quelque chose.

Madame la Ministre, toujours prompte à vanter « les bonnes pratiques » devrait s'en inspirer. Cela lui permettrait de prendre l'avis de la profession sur la réforme du collège. Réforme dont l'abrogation est toujours exigée par l'intersyndicale représentant 80% de la profession. Intersyndicale qu'elle n'a toujours pas daignée recevoir alors qu'elle vante, comme les autres membres du gouvernement, les mérites du dialogue social. Chacune et chacun a pu constater quelle est la conception de ce gouvernement du dialogue social.

La rentrée s'annonce difficile : réforme du collège rejetée, nouvelles procédures sur le redoublement – ou le maintien – mal expliquées et mal prises en compte dans le financement des structures, notamment en lycée, qui laissent penser que la gestion de flux est le seul horizon pédagogique, et finalement consacre l'échec de la réforme Chatel des lycées, mais aussi droit au redoublement dans le même lycée et conservation des notes supérieures à 10 pour les lycéens qui ont échoué au baccalauréat, mesure qui non plus ne semble avoir été prise en compte dans les structures lycée.

C'est pourquoi le SNES-FSU appelle dès la pré-rentrée à tenir des assemblées générales et des heures d'information syndicale, pour faire l'état des lieux des conditions de rentrée pour montrer l'inanité des dispositifs emblématiques de la réforme du collège, la réalité de la rentrée (effectifs, vie scolaire, emplois du temps, dispositifs d'aide, effet du passage automatique en Première, conditions d'accueil des doublants de Terminale, etc..), et préparer une grève du second degré dans la semaine de rentrée (du 5 au 9 septembre) pour l'amélioration des conditions de travail et l'abrogation de la réforme du collège, et l'ouverture de discussions sur le collège et le lycée. L'offensive contre nos métiers doit cesser.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU appelle à amplifier la résistance pédagogique et à ne pas se laisser imposer la mise en place de la réforme, en particulier lors des réunions organisées dans les collèges d'ici la fin de l'année.

Je vous remercie.